



---

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PERMIS DE  
CONSTRUIRE UNE CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE A SERPAIZE (38)  
TOTAL SOLAR**

---

**AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**NOVEMBRE 2019**

**E 190000243/38**



## SOMMAIRE

---

1. PREAMBULE.....	1
2. ARGUMENTAIRE .....	2
3. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	3

oOo

---

## 1.PREAMBULE

---

L'objet de l'enquête publique tel qu'il est défini par l'Arrêté Préfectoral daté du 22 aout 2019 porte sur :

**« La délivrance d'un permis de construire une centrale photovoltaïque au sol par la société TOTAL SOLAR sur la Commune de Serpaize (38).**

Le projet de ferme photovoltaïque de Serpaize permettra d'augmenter la production nationale d'énergie renouvelable. Il s'inscrit donc complètement dans la démarche générale actuelle issue de la volonté française de développer les énergies renouvelables. Total Solar propose une ferme photovoltaïque sur un terrain couvert par un plan de prévention des risques technologiques approuvé à la fin de l'année 2018

Malgré une publicité ciblée, un très faible public s'est déplacé aux permanences pour me rencontrer, s'informer sur le projet de plan, porter des observations sur les registres d'enquête (papier et dématérialisé) ou me transmettre du courrier.

En dépit de cette très faible participation quantitative, j'ai pu mesurer les enjeux conséquents soulevés par la réalisation de ce projet en considérant la forte implication des rares participants et leur détermination à faire valoir leur point de vue.

Les deux seules observations du public apportent un net soutien au projet.

TOTAL SOLAR a produit un mémoire en réponse au compte rendu d'enquête qui répond de manière pertinente et circonstanciée aux questions soulevées par mes soins en cours d'enquête.

En résumé :

- Bien que l'information du public ait été correctement effectuée; la très faible participation à l'enquête s'explique, à mon sens, par l'absence de perception de risques ou de nuisances par la population locale directement concernée.
- Dans sa conception et sa mise en œuvre, ce projet de nouvelle centrale photovoltaïque répond bien aux objectifs de développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique français
- De manière plus spécifique, ce projet aura pour effet indirect d'augmenter substantiellement les ressources financières de la Commune de Serpaize durant les prochaines années.
- Les impacts du projet qui ont été évalués de manière détaillée ne présentent quasiment aucun aspect réellement négatif tant pour l'environnement que pour les activités et usages humains.

---

## 2.ARGUMENTAIRE

---

Dans un souci de clarté, j'ai analysé les différents points forts et points faibles du projet de centrale photovoltaïque à Serpaize.

On peut constater que les points forts sont très largement majoritaires. Parmi ces derniers on peut notamment citer:

- Développer une ressource locale d'énergie renouvelable conforme aux au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE Rhône Alpes) ainsi qu'aux engagements nationaux
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en considérant qu'un kW photovoltaïque permet d'économiser entre 1,4 et 3,4 t de CO2 sur la durée de vie de l'installation.
- Valoriser économiquement un site couvert par un PPRT dont l'usage est, de fait, fortement contraint en terme d'activité possible.
- Apporter à la Commune de Serpaize un complément de ressource financière tout à fait substantiel (taxes et redevances) sur une période de plusieurs dizaines d'années.

Il peut être observé que, dans leur globalité, les risques et nuisances induites sont très limitées voir nulles compte tenu des spécificités du site.

En conclusion, même si la production d'énergie liée à ce projet n'est pas très importante à l'échelle nationale, elle contribuera à la réduction des gaz à effet de serre et viendra conforter un lent mais irréversible processus de conversion des acteurs industriels majeurs aux énergies renouvelables en l'occurrence ici l'énergie solaire.

En effet il n'est pas sans retentissement symbolique de voir finalement s'implanter, au bout d'une période de cinquante années, une centrale solaire sur une emprise foncière autrefois destinée à du stockage d'hydrocarbures à très grande échelle.

---

### 3.AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

---

D'après la conviction que je me suis forgée au terme de l'enquête publique, j'ai tout lieu de considérer qu'au regard de sa justification ainsi que des buts poursuivis en matière de développement des énergies renouvelables, la centrale photovoltaïque projetée au voisinage du site de stockage d'hydrocarbure de Serpaize concilie au mieux les enjeux de protection de l'environnement, de sécurité et de développement économique.

Toutefois un projet de cette envergure se doit d'être exemplaire afin de favoriser l'acceptabilité sociale d'autres opérations à venir. Une attention particulière sera maintenue en phase chantier afin de minimiser les nuisances potentielles et notamment la dissémination de l'Ambrosie qui présenter un risque sanitaire réel.

A l'issue de l'enquête publique menée par mes soins et au vu des commentaires énumérés ci-avant, j'émet un AVIS FAVORABLE au projet de centrale photovoltaïque de la société TOTAL SOLAR sur la Commune de Serpaize.

Ceci clos mon enquête.

Grenoble le 16 novembre 2019

Thierry MONIER

Commissaire Enquêteur

